

IRAN

Enjeu

La situation des droits de la personne en Iran demeure une source de vive préoccupation pour le Canada, qui soulève régulièrement la question auprès du gouvernement iranien. Malgré la pression internationale et les affirmations des autorités iraniennes concernant l'évolution du climat politique intérieur, cette situation donne peu de signe de s'être améliorée sur les principaux points préoccupants. Le représentant spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, Maurice Copithorne, a dit récemment que la situation risquait même de s'être détériorée, et l'on est de plus en plus préoccupé par l'islamisation de l'enseignement supérieur, les limites additionnelles imposées à la liberté d'opinion et d'expression, et l'élargissement de l'application de la sharia. Déterminé à renforcer les valeurs traditionnelles chiites, le régime continue à résister à l'application de certaines normes reconnues par la communauté internationale en matière de droits de la personne. Il espère par ailleurs faire échec aux développements qui pourraient miner son autorité et l'ordre social qui s'est implanté à la suite de la révolution khomeiniste.

Contexte

De sérieuses violations des droits de la personne en Iran sont attestées par le représentant spécial de l'ONU, les rapporteurs spéciaux de l'ONU pour l'intolérance religieuse et pour la liberté d'opinion et d'expression, Human Rights Watch International, Amnistie Internationale et divers groupements religieux comme les communautés bahais internationales et les assemblées pentecôtistes. Ces violations se produisent trop régulièrement.

Les personnes les plus frappées par les persécutions, particulièrement les restrictions des libertés d'expression et de réunion, les procédures judiciaires inéquitables, les exécutions au hasard, et l'ostracisme contre les membres de leur famille dans des domaines comme l'enseignement supérieur, sont souvent des membres de groupes ou de communautés particuliers qui sont perçus comme menaçant le système institué par la révolution islamique ou qui, pour des considérations historiques, suscitent l'aversion des musulmans chiites majoritaires.

D'après les renseignements provenant de l'intérieur du pays, les persécutions semblent être souvent menées au niveau local, sous l'égide de tribunaux révolutionnaires, de commandants militaires et d'autorités religieuses. Les excès observés dans les années qui ont suivi la révolution, où l'on imposait la peine de mort pour des motifs politiques, semblent avoir diminué. Cependant, le fait que la peine de mort continue à être infligée pour des raisons politiques inspire de réelles préoccupations. Des exécutions sont encore signalées, bien que le régime semble avoir répondu à plusieurs occasions aux plaidoyers internationaux en commuant des sentences. Les assassinats perpétrés, apparemment au hasard, contre des bahais et des membres d'églises chrétiennes évangéliques sont particulièrement inquiétants; leurs auteurs, lorsqu'ils sont traduits en justice, sont traités avec indulgence par les tribunaux. Le représentant spécial de l'ONU a signalé le manque de transparence, d'équité et d'indépendance de l'appareil judiciaire, lorsqu'il s'agit de protéger les droits de la personne, comme un problème qui appelle une attention sérieuse.